

g) 8) Ratification de l'avenant N° 1 au marché de gré à gré passé en application de l'article 39-2° du Décret N° 60-124 du 25 Juillet 1960.

Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir ratifier l'avenant N° 1 au marché de gré à gré passé avec la COMPAGNIE FRANCAISE D'ENTREPRISES le 2 Octobre 1962 et approuvé le 18 Octobre 1962, pour la réfection de l'aile Est du Grand Marché à Saint-Denis.

- Le montant des travaux, suivant détail estimatif joint au présent avenant, s'élève à..... 2.470.285.frs.

Approuvé
P. Buis, le 10 Avril 1963
P. Le Tuffet
Le Directeur Général
Signé: J. Cluchard

Approuvé à l'unanimité.